



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DHENNIN à la suite de la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Présents : M. Laurent BUISINE, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Monique CORNILLE, M. Didier DAMIDE, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Pierre PAPEGHIN, M. Philippe BIRO, M. Éric BOCQUET, M. Jocelyn GHESELLE, Mme Blandine MORTREUX, Mme Céline LEJOSNE, M. Yves LEFRANCO, Mme Anne-Katy ROLAND, Mme Louissette MAILLY, Mme Vanessa LESAFFRE, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Dominique DHENNIN, M. le Secrétaire général

Ont donné Pouvoir : Mme Catherine HAEYAERT à Mme Céline LEJOSNE

Absents :

Secrétaire de séance : M. Sébastien DEFECHEUREUX

**Le Procès-verbal, une fois approuvé en Conseil Municipal et signé, est déposé sur le site internet de la Commune et est à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les Délibérations votées en Conseil Municipal sont affichées sur le Panneau de la Mairie, déposées sur le site internet de la Mairie, et sont à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les interventions lors des échanges et débats sont ici identifiables par un texte en italique.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h04

I. Ouverture de la Séance : Vérification du Quorum, des Pouvoirs, et Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente, en ouvrant la séance du Conseil Municipal d'installation, ses remerciements chaleureux et personnels à l'ensemble de ses collègues Élus qui l'ont accompagné durant la mandature qui se clôture, il souhaite adresser également ces mêmes remerciements aux Agents de la Commune qui ont œuvrés chaque jour.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire présente les procurations données pour la séance. Mme Catherine HAEYAERT donne Pouvoir à Mme Céline LEJOSNE.

M. Sébastien DEFECHEUREUX est désigné Secrétaire de séance.

II. Déclaration de l'installation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, dans le cadre de l'installation formelle des Conseillers municipaux élus, donne à l'Assemblée lecture des membres élus composant le nouveau Conseil Municipal dans l'ordre d'élections.

- *Monsieur BOCQUET Éric*
- *Madame LEJOSNE Céline*
- *Monsieur CARPENTIER Jean-Michel*
- *Madame HAEYAERT Catherine*
- *Monsieur BUISINE Laurent*
- *Madame MAILLY Louissette*
- *Monsieur PAPEGHIN Pierre*
- *Madame DELEVALLÉE Viviane*
- *Monsieur DEFECHEUREUX Sébastien*
- *Madame MORTREUX Blandine*
- *Monsieur LEFRANCQ Yves*
- *Madame CORNILLE Monique*
- *Monsieur GHÉSELLE Jocelyn*
- *Madame DEWAST-DERIDDER Marie-Christine*
- *Monsieur DHENNIN Dominique*
- *Monsieur DAMIDE Didier*
- *Madame LESAFFRE Vanessa*
- *Monsieur BIRO Philippe*
- *Madame ROLAND Anne-Katy*

III. Élections du Maire de la Commune et des Maires-Adjoints

1) Élection du Maire de la Commune

Monsieur le Maire présente, dans le cadre de l'élection du Maire et des Adjoints, la nécessité pour l'Assemblée de se doter de deux assesseurs.

Mme Céline LEJOSNE et M. Jocelyn GHÉSELLE sont désignés assesseurs.

Monsieur le Maire appelle maintenant, dans le cadre de l'élection du Maire, les candidats à la fonction majorale à se manifester.

M. Éric BOCQUET se porte candidat.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que deux isolements sont à la disposition des Conseillers, une urne est placée sur une table à côté, 19 enveloppes sont présentes et 19 morceaux de papier blanc sur lesquels les Conseillers pourront inscrire leur vote. Il explique maintenant se lever en direction de l'urne et appeler les Conseillers, dans l'ordre d'élections, à venir voter.

Monsieur le Maire appelle ainsi les Conseillers, deux par deux, à se présenter aux isolements pour voter.

Monsieur le Maire déclare le scrutin clos, et demande aux assesseurs ainsi qu'au secrétaire de séance de se rapprocher de la table pour le dépouillement.

Mme Céline LEJOSNE et M. Jocelyn GHÉSELLE ouvrent l'urne et compte les enveloppes présentes, une fois le compte exécuté, ils comptent une seconde fois. Au comptage 19 enveloppes sont présentes. Les assesseurs ouvrent désormais publiquement les enveloppes en lisant à haute voix les votes inscrits sur celles-ci.

Monsieur le Maire présente ainsi le résultat du dépouillement, 14 votes pour M. Éric BOCQUET et 5 bulletins blancs. La majorité absolue étant atteinte, M. Éric BOCQUET est déclaré Maire de la Commune de Marquillies.

M. Éric BOCQUET se lève, rejoint M. Dominique DHENNIN qui lui remet l'écharpe tricolore et prend place au siège de la présidence de l'Assemblée.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que deux isolements sont à la disposition des Conseillers, une urne est placée sur une table à côté, 19 enveloppes sont présentes et 19 morceaux de papier blanc sur lesquels les Conseillers pourront inscrire leur vote. Il explique maintenant se lever en direction de l'urne et appeler les Conseillers, dans l'ordre d'élections, à venir voter.

Monsieur le Maire appelle ainsi les Conseillers, deux par deux, à se présenter aux isolements pour voter.

Monsieur le Maire déclare le scrutin clos, et demande aux assesseurs ainsi qu'au secrétaire de séance de se rapprocher de la table pour le dépouillement.

Mme Céline LEJOSNE et M. Jocelyn GHÉSELLE ouvrent l'urne et compte les enveloppes présentes, une fois le compte exécuté, ils comptent une seconde fois. Au comptage 19 enveloppes sont présentes. Les assesseurs ouvrent désormais publiquement les enveloppes en lisant à haute voix les votes inscrits sur celles-ci.

Monsieur le Maire présente ainsi le résultat du dépouillement, 14 votes pour M. Éric BOCQUET et 5 bulletins blancs. La majorité absolue étant atteinte, M. Éric BOCQUET est déclaré Maire de la Commune de Marquillies.

M. Éric BOCQUET se lève, rejoint M. Dominique DHENNIN qui lui remet l'écharpe tricolore et prend place au siège de la présidence de l'Assemblée.

2) Élection des Maires-Adjoints

Monsieur le Maire, tout juste élu, adresse ses remerciements à l'Assemblée pour sa confiance, une nouvelle aventure s'engage ce soir. Il appelle désormais, selon l'ordre du jour de la séance, à procéder à l'élection des Adjoints au Maire pour cette nouvelle mandature, il précise que ceux-ci sont élus sur liste et qu'il convient ainsi de demander aux représentants du groupe Marquillies Autrement si le groupe souhaite présenter une liste d'Adjoints au Maire.

M. Damide précise que le groupe ne présentera pas de liste d'Adjoints au Maire.

Monsieur le Maire prend acte de cette réponse. Il précise que le groupe majoritaire présentera une liste de cinq Adjoints, ce que la loi permet et, en accord avec l'Assemblée, suspend la séance pour dix minutes afin de préparer les bulletins, ceux-ci n'étant pas prêts puisqu'il convenait d'attendre d'abord les intentions du groupe Marquillies Autrement.

La séance, à 19h24, est suspendue pour dix minutes.

La séance, à 19h30, reprend, les bulletins étant prêts.

Monsieur le Maire appelle maintenant à l'élection des Adjoints au Maire autour du même processus que pour l'élection du Maire

M. Damide demande, avant de procéder à l'élection, que soient précisés les noms inscrits sur la liste présentée par le groupe majoritaire.

Monsieur le Maire répond que cela va en effet être tout de suite fait. La liste des Conseillers candidats aux fonctions d'Adjoints est la suivante :

- *Madame MORTREUX Blandine*
- *Monsieur LEFRANCQ Yves*
- *Madame DELEVALLÉE Viviane*
- *Monsieur PAPEGHIN Pierre*
- *Monsieur CARPENTIER Jean-Michel*

Monsieur le Maire appelle ainsi les Conseillers, deux par deux, à se présenter aux isolements pour voter.

Monsieur le Maire déclare le scrutin clos, et demande aux assesseurs ainsi qu'au secrétaire de séance de se rapprocher de la table pour le dépouillement.

Mme Céline LEJOSNE et M. Jocelyn GHÉSELLE ouvrent l'urne et comptent les enveloppes présentes, une fois le compte exécuté, ils comptent une seconde fois. Au comptage 19 enveloppes sont présentes. Les assesseurs ouvrent désormais publiquement les enveloppes en lisant à haute voix les votes inscrits sur celles-ci.

Monsieur le Maire présente ainsi le résultat du dépouillement, 15 votes pour la liste conduite par Madame MORTREUX Blandine et 4 bulletins blancs. La majorité absolue étant atteinte, sont déclarés Adjoints au Maire de la Commune de Marquillies Madame MORTREUX Blandine, Monsieur LEFRANCQ Yves, Madame DELEVALLÉE Viviane, Monsieur PAPEGHIN Pierre et Monsieur CARPENTIER Jean-Michel.

Monsieur le Maire félicite l'ensemble des nouveaux Adjoints au Maire et appelle ceux-ci, un par un et dans l'ordre, à venir le rejoindre pour qu'il puisse leur remettre les écharpes tricolores respectives.

Les nouveaux Adjoints se lèvent un par un et dans l'ordre à l'appel de leur nom. Monsieur le Maire le remet les écharpes tricolores respectives.

M. Damide demande si les délégations des Adjoints pourraient être communiquées.

Monsieur le Maire répond que cela est en effet prévu dans l'intervention qu'il s'apprête à faire durant cette même séance.

IV. Délibérations

Délibération relative aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le projet de Délibération soumis à l'Assemblée, il rappelle que ces délégations font partie des décisions à prendre à ce moment-ci de la restructuration institutionnelle, elles permettent la fluidité et la réactivité dans la bonne conduite des affaires communales mais font surtout toujours l'objet d'une restitution devant l'Assemblée lorsqu'elles sont prises afin que celle-ci puisse proprement être informée de l'utilisation par le bureau du Maire de ces délégations.

Monsieur le Maire précise que si la loi permet en effet l'octroi par le Conseil Municipal de ces délégations pour le Maire, toutes non pas été retenues, et la liste de celles proposées sera bien évidemment présentes sur la Délibération, elle-même publiée et à la disposition de toutes et tous.

M. Damide souligne que plusieurs de ces délégations qu'il est proposé ce soir d'attribué au Maire possède la mention « dans les limites fixées par le Conseil Municipal ». Ces mêmes limites vont-elles être fixées dans le cadre du prochaine Délibération ?

Monsieur le Maire répond que cela est le cas, le cadrage des délégations sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

V. Déclaration de la Présidence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose maintenant qu'il convient pour lui de lire publiquement un document qui sera remis à l'entière des Conseillers enfin de séance qui se nomme la Charte de l'Élu local.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte en évoquant ainsi que l'Article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les Collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente Charte de l'Élu local.

1. *L'Élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'Élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'Élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'Élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'Élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'Élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'Élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la Collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si la Charte appelle des remarques ou des questions, il prend acte que cela n'est pas le cas et précise à nouveau que ce document sera donné aux Conseillers avec le Règlement intérieur du Conseil Municipal, en fin de séance.

Monsieur le Maire s'adresse désormais à l'Assemblée et à la salle présente lors de cette séance.

Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous. Merci au public d'assister à cette séance solennelle d'installation du nouveau Conseil Municipal, celui est désormais installé, je voudrais d'emblée adresser mes félicitations à l'ensemble des dix-neuf Élus issus des eux liste qui composent aujourd'hui le Conseil Municipal de la Commune de Marquillies. Une élection, on le sait, qui s'est passée dans un contexte exceptionnel. Pas de triomphalisme, beaucoup d'humilité de notre part, le niveau d'abstention interroge. 1620 inscrits, 856 votants, 814 exprimés, soit 52,84% de la population. Considérant les 42 bulletins blancs ou nuls, 50,2% des personnes se sont exprimés à Marquillies dimanche dernier soit à peine plus de la moitié.

Il ne s'agit pas ici de stigmatiser les abstentionnistes, ce taux d'abstention doit nous amener à réfléchir, c'est un phénomène on le constate depuis des années qui a tendance à s'ancre profondément dans notre démocratie, les causes sont sans doute multiples, une défiance croissante à l'égard de La politique globalement et des institutions, cela convoque véritablement notre réflexion.

Un sondage récent indiquant que pour deux tiers de nos concitoyens la démocratie ne fonctionne pas bien. Et pourtant la Commune c'est la porte d'entrée de la République, « la petite République dans la grande » ce sont les mots du Président Larcher venu ici le 16 février 2023 pour inaugurer cette Mairie. La Commune c'est le lieu de proximité par excellence et qui peut être, à notre avis, un outil de la reconquête démocratique dans ce pays. A mes yeux, la Commune c'est le meilleur réseau social qui est jamais été inventé.

Un mot sur la répartition des sièges, question légitime on a été interpellé les uns les autres sur ce point, question qui s'est posée dans le village. Ce mode de calcul, on ne l'a jamais assez expliqué peut-être même pas du tout. La répartition ne se fait pas à la proportionnelle intégrale. La liste qui arrive en tête remporte dix sièges d'emblée dans le cadre de ce que l'on appelle la prime majoritaire, le reste des sièges lui se fait à la proportionnelle qui s'applique donc au neuf siège restant à pourvoir. Ce qui nous amène aujourd'hui effectivement à un total de quinze sièges pour notre liste et quatre pour la liste de Marquillies Autrement. Il fallait le préciser, cela n'était pas forcément clair pour l'ensemble de nos concitoyens.

Les Commissions vont très vite se constituer et j'en appelle ainsi au groupe de Marquillies Autrement de nous adresser bientôt leurs candidatures pour les prochaines et différentes Commissions. Très vite la Commission des Finances locales et des Travaux et Sécurité des bâtiments devront se réunir pour préparer le Budget 2025, l'échéance c'est celle-là, celui-ci devant être voté pour le 15 avril. Le travail doit donc se faire très vite, dans un délai très court. Les comptes 2024 sont arrêtés, nous ne sommes pas à zéro, le travail a commencé, et les décisions concrètes devront être prises pour le mois d'avril.

Les Adjoints et Adjointes sont élus, chacun et chacune dans des domaines particuliers, nous allons rattacher à chaque Adjoint un Conseiller délégué, faisant donc le choix de doubler les postes. Ainsi, Vivianne DELEVALLÉE s'occupera des Affaires sociales et de la Jeunesse accompagnée de Céline LEJOSNE qui se concentrera sur l'École et la Jeunesse, Blandine MORTREUX s'occupera de la Culture et des Associations accompagnée par Louissette MAILLY, Jean-Michel CARPENTIER aura la charge du Cadre de vie et du Développement durable accompagné par Laurent BUISINE, Pierre PAPEGHIN aura la charge des Travaux accompagné par Jocelyn GHÉSELLE et Yves LEFRANCO aura la charge des Finances, le nerf de la guerre ou plutôt je préfères dire le nerf de la paix accompagné de Catherine HAEYAERT que nous saluons, elle avait déjà un engagement e soir et ne pouvait être présente, elle est tout à fait excusée puisqu'elle ne savait pas que des élections auraient lieu, et qu'elle serait candidate, et qu'elle serait élue. D'autres désignations seront effectuées dans les prochains jours.

La campagne était l'occasion pour chaque liste de proposer son programme et ses propositions. L'idée n'est pas ce soir de lister l'ensemble de celles-ci mais de marquer au moins les fortes propositions. Le projet de l'installation de la Vidéo protection est lancé, c'est Céline LEJOSNE qui 'est occupé de ce dossier, les demandes de subventions sont en cours et l'installation aura lieu dans le courant de cette année 2025. L'aménagement de l'ex-garage Fénart le Permis de construire a été accepté et validé, le dossier de demande subvention a été terminé et bouclé pour la DETR, la dotation d'équipement des territoires ruraux, même chose au niveau du Département, nous attendons nous l'espérons des réponses favorables sur ce sujet. Le groupe scolaire qui est un sujet fondamental, nous allons nous occuper su bloc maternelle qui a vécu trop longtemps, le cabinet IMPACT nous a aidés dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la définition des besoins, les estimations du coût de cette opération qui sera lourd, nous le savons. Les diagnostics commencent, topographiques et géométriques, dès lundi avec des visites sur site par plusieurs entreprises, l'étape suivante consistera à sélectionner un cabinet d'architecte.

Quatrième point et pas des moindres, il faut en effet des équipements pour la Commune et ses besoins mais il faut aussi de la Culture, de la Culture sous toutes ses formes. L'action culturelle n'est pas accessoire, ce n'est pas un petit plus pour faire jolie, ce n'est pas un supplément d'âme. C'est un besoin essentiel de l'humanité, André MALRAUX, Ministre de la Culture de Charles DE GAULLE qui disait que « la Culture est ce qui fait de l'être humain autre chose qu'un accident de la nature », nous croyons beaucoup à cette dimension-là. L'écoute, l'élévation des esprits, l'élévation de l'âme, pour créer une culture différente, de tolérance, d'ouverture d'esprit, et de progrès.

Cinquième point, nous nous attacherons à revoir nos modes de communication. La communication a certainement été insuffisante. Notre Bulletin municipal doit évoluer, moins rétrospectif, plus informatif à une fréquence peut être plus grande, nous verrons cela avec l'Assemblée.

Cette année 2025 ne sera pas une fin de mandat, c'est le début d'une nouvelle période, la feuille est très chargée mais l'équipe est prête, motivée, mobilisée. On le sait la vie municipale n'est jamais un long fleuve tranquille, chacun et chacune à Marquillies peut compter sur l'engagement des Élus rassemblés ce soir.

Détermination, enthousiasme, action, et une once de passion. Il y a du pain sur la planche, il y aura du pain pour tout le monde, vive la démocratie, et vive Marquillies. Je vous remercie.

VI. Questions diverses

Monsieur le Maire fait état de l'absence, pour la présente séance, de questions à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie à nouveau le public venu nombreux à cette séance d'installation du Conseil Municipal, il remercie l'Assemblée et l'ensemble des Élus, il invite l'intégralité des personnes présente à partager désormais le pot municipal de l'amitié.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h56


Fait à Marquillies, le

Le Secrétaire de séance :



Sébastien DEFEUCHEUREUX

Le Maire :



Éric BOCQUET



COMMUNE DE MARQUILLIES

FEUILLE DE PRÉSENCE

Conseil Municipal
Séance du 7 février 2025

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Monsieur BIRO Philippe	
Monsieur BOCQUET Éric	
Monsieur BUISINE Laurent	
Monsieur CARPENTIER Jean-Michel	
Madame CORNILLE Monique	
Monsieur DAMIDE Didier	
Monsieur DEFECHEUREUX Sébastien	
Madame DELEVALLÉE Viviane	
Madame DEWAST-DERIDDER Marie-Christine	
Monsieur DHENNIN Dominique	
Monsieur GHESELLE Jocelyn	
Madame HAEYAERT Catherine	
Monsieur LEFRANCQ Yves	
Madame LEJOSNE Céline	
Madame LESAFFRE Vanessa	
Madame MAILLY Louïsette	
Madame MORTREUX Blandine	
Monsieur PAPEGHIN Pierre	
Madame ROLAND Anne-Katy	

Le Conseiller ayant procuration doit inscrire la mention « PO » et signer à la place du Conseiller mandant.

